

# Procès-verbal

## AG extraordinaire de LiLiT asbl, tenue à Ans le 10/1/2016

**Présents :** Emmanuel Mortier (EM), Yves Mulleneers (YM), Frédéric D'haese (FD), Michel Gerin (MG), Réginald Ratz (RR) (*3 administrateurs sur 3 sont présents ; RR et MG sont membres effectifs*)

L'AG débute à 14h.

**Point unique à l'ordre du jour :** état de l'asbl et mesures à prendre

### Préambule

1. Faisant suite à une réunion de travail informelle tenue à Liège le 27/12/2015, cette AG rassemble en urgence les administrateurs et (par application normale (et restreinte) de l'art.10 des statuts) 2 des 3 seuls autres membres ayant recotisé en 2015 : M. S. Sartorelli (affilié lors d'une activité publique (LMP) à une date incertaine en 2015) aurait dû être convoqué ; l'AG s'excuse auprès de lui pour cette omission, mais note toutefois qu'en sa qualité de membre adhérent, il n'aurait pas pu participer aux votes.

2. L'AG constate que la dernière AG a eu lieu en 2012 et que depuis lors, aucune convocation d'AG et aucun appel à recotisation n'ont été faits par le C.A. Vu ces circonstances exceptionnelles et dans le souci de ne pas léser les membres, il est décidé :

\* de convoquer une AG ordinaire en mars 2016, à laquelle seront soumis les résultats et les suites de la présente AG ; les membres devront recevoir avec la convocation définitive un projet de PV de la présente AG ;

\* d'appliquer de manière étendue l'art.10 des statuts : tous les membres qui étaient en ordre en cotisation la veille de l'AG ordinaire 2012, ou qui se sont affiliés ultérieurement, seront toujours considérés comme membres s'ils recotisent (ou ont déjà recotisé) avant cette prochaine AG. Conformément à l'art.22 des statuts, les affiliés avant le 26/4/2012 sont membres effectifs avec droit de vote ;

\* d'appliquer de manière restreinte l'art.13 des statuts : la prochaine AG ordinaire ayant lieu 4 ans après la précédente, elle sera considérée comme le terme du mandat des administrateurs actuels.

3. Dans cette perspective, l'AG charge le Comité de la remise à jour de la liste des membres, afin de lancer un appel à recotisation et un projet de convocation au plus tard 3 semaines avant la date proposée pour la prochaine AG.

### Etat des lieux

Pour rappel, l'asbl a été créée en juin 2004. Courant 2015, des membres extérieurs au C.A. ont constaté **les faits suivants :**

\* le compte en banque de l'asbl est bloqué, pour une raison juridico-administrative pas bien définie; en outre, le C.A. n'avait pas donné suite à des courriers reçus d'Argenta en 2011 et 2013 concernant l'identification des titulaires

\* la dernière AG a eu lieu le 7/6/2012 (AG extraordinaire faisant suite à la double AG du 26/4/2012) ; plusieurs PV d'AG (notamment) sont absents des archives de l'asbl (ou incomplets)

\* les derniers documents annuels déposés au greffe du Tribunal de Commerce sont les comptes 2006 et la liste des membres 2007

\* il n'y a aucune trace aux archives des déclarations fiscales, hormis des copies vierges pour l'Ex.2013 et des courriers de rappel pour les Ex.2014 et 2015, auxquels le C.A. n'a pas donné suite. Une amende fiscale de 50 € a été payée par un membre en octobre 2015

\* plusieurs factures sont absentes des archives et n'ont pas été payées par le compte de l'asbl

\* le comité de l'asbl ne fonctionne plus, les activités sont réduites aux seules LMP et la liste des membres n'est pas à jour

\* enfin, des sollicitations extérieures via l'adresse de contact ont été laissées sans réponse.

### **Suite au débat de l'AG, il apparait que :**

\* il y a urgence à déposer les derniers comptes annuels et les déclarations fiscales Ex.2014 et 2015 . EM affirme que la déclaration Ex.2013 (avant entrée en vigueur du système en ligne « BizTax ») a été déposée dans les délais.

\* les factures ont été payées par des membres, parfois comme « valant cotisation », ce qui explique le brouillard dans les comptes. EM indique que les différences facture/cotisation ont fait l'objet ultérieurement d'un abandon de créance, et que les dettes ne sont donc pas cumulatives sur les derniers exercices. Des confirmations écrites de ces abandons devront donc être incorporées aux archives comptables de l'asbl

\* la caisse créée en 2007 a été cloturée fin 2011 ; son contenu ainsi que quelques cotisations reçues en liquide depuis lors (pour un total de 147,9 €) seront reversés ultérieurement par EM au compte de l'asbl

\* l'invitation à payer l'assurance « RC » arrivait à une mauvaise adresse. Une lettre à notre intermédiaire, rappelant notre adresse postale, est imprimée, signée par le CA et sera postée par EM

\* le blocage du compte Argenta pourrait ne plus être dû qu'à un problème de carte d'identité de YM. FD indique néanmoins que les virements **depuis** le compte nécessiteraient désormais 2 signatures (donc un virement papier au lieu d'un virement par PC-banking). Vu le faible nombre d'opérations, cela n'est pas considéré comme un motif valable pour changer de banque, étant donné les faibles frais de compte chez Argenta.

### **Approbation des comptes et suivi**

Sur base des indications de EM et des pièces disponibles, l'AG établit et **approuve les comptes 2012, 2013 et 2014**, et les fait signer par le C.A. Ils seront présentés à la prochaine AG ordinaire, qui doit notamment voter la décharge aux administrateurs.

En outre, il est décidé **les actions urgentes suivantes**, d'ici cette prochaine AG :

\* un comité est reconstitué sur base volontaire, en sollicitant les personnes déjà actives

\* YM régularise au plus vite sa situation auprès d'Argenta; après quoi EM et FD rédigent et cosignent les 4 virements les plus urgents (dont la prime CBC assurance arrivée à échéance le 1/1) et les déposent à l'agence, ce qui permettra de confirmer le déblocage du compte

\* MG poursuit l'inventaire financier des dettes et créances et récolte les preuves écrites, en vue d'une présentation et approbation par l'AG de l'inventaire financier au 31/12/15

\* RR dépose les comptes approuvés au greffe et restitue au plus vite l'accusé de réception au C.A., afin de pouvoir les renseigner au fisc.

\* EM ou le C.A. contacte le SPF Finances afin de procéder au dépôt des déclarations fiscales Ex.2015 et 2014

\* RR poursuit le travail de reconstitution de la liste des membres et l'inventaire des archives

\* RR rédige un projet de PV et le soumet au comité.

L'AG se termine à 18h.